

AVIS DE CONSTRUCTION

Procédure Simplifiée
N° de dossier : 2021-00485-S

Requérant(s)	Vanessa Maitre et Kader Mekhraf, Rue des Prés Liavas 24, 2854 Bassecourt
Auteur du projet	Louis Vernier SA, Rue du Stand 21 L, 2856 Boécourt
Description de l'ouvrage	Construction d'un couvert-carnotzet de jardin
Cadastre(s), parcelle(s)	Bassecourt, 1227
Lieu-dit, rue	Rue des Prés Liavas, 2854 Bassecourt
Affectation de la zone	En zone à bâtir, HA
Plan spécial	Aucun
Dérogation(s) requise(s)	Aucune
Requête(s) spéciale(s)	Aucune
Début de la publication	11.10.2021
Échéance de la publication	21.10.2021

Ouvrages

Description :

Dimensions : longueur 10.00 m, largeur 9.16 m, hauteur 3.10 m.

Façades : revêtement crépis blanc - bardage bois Toiture : 1 pan - gravier

Dépôt public

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune mixte de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon art. 32 LCAT : « Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui a été accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de tout autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur les constructions, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable. »

Bassecourt, le 6 octobre 2021